

Bern, Lausanne, le 4 juin 2025

Communiqué de presse

Parlement

Loi sur les cartels: revers cinglant dans la lutte contre l'îlot de cherté

La Loi sur les cartels (LCart) doit être massivement affaiblie. Telle est la décision du Conseil national. Les organisations de défense des consommateurs, ainsi que GastroSuisse, HotellerieSuisse et d'autres associations de PME redoutent que cette révision de loi débouche sur des prix trop élevés pour les consommateurs, les PME et les agriculteurs. La balle retourne dans le camp du Conseil des États, qui avait décidé il y a un an de ne pas l'assouplir.

Économiesuisse et d'autres associations économiques veulent affaiblir massivement la LCart. Le National vient d'abonder dans leur sens: la Commission de la concurrence (Comco) doit d'une part de nouveau prouver et chiffrer les effets préjudiciables réels, même en cas d'accords graves sur les prix, les quantités et les territoires. D'autre part, la Chambre haute veut également assouplir les règles pour les entreprises dominantes et puissantes sur le marché. Konsumentenschutz et la FRC, ainsi que GastroSuisse, Hotelleriesuisse et d'autres associations de PME ont combattu le projet. En vain.

Suite à l'arrêt Gaba-Elmex (2016), la jurisprudence suisse s'était alignée sur les standards de l'OCDE. Depuis lors, la Comco devait prouver sans équivoque qu'il existait un accord interdit entre entreprises sans avoir à quantifier en détail le dommage causé par un cartel lorsque les accords sont particulièrement préjudiciables – les accords sur les prix, par exemple. Avant cet arrêt, la situation procurait une échappatoire aux entreprises incriminées et à leurs avocats, qui pouvaient se contenter d'affirmer que c'était sans conséquence sur le marché.

Le Conseil national souhaite aujourd'hui revenir à cette pratique favorable aux cartels. Severin Hohler, responsable Politique et Économie chez GastroSuisse, critique cette décision: «Les grands groupes entraveraient à nouveau davantage les importations parallèles et les achats directs à l'étranger. Les conséquences: des prix excessifs pour les PME, les agriculteurs et les consommateurs suisses.»

Abuser d'une position dominante devient plus facile

Le National a aussi décidé d'assouplir les règles concernant les entreprises dominant le marché et celles ayant un pouvoir de marché relatif. Les grands groupes pourraient ainsi profiter davantage de leur position par rapport aux petits acteurs du marché, notamment pour augmenter les prix. En outre, les acquis de l'Initiative pour des prix équitables sont remis en question: depuis 2022, les entreprises peuvent se défendre contre les prix abusivement élevés des fournisseurs dont elles dépendent. Ainsi, à l'automne 2024, la Comco a condamné Madrigal, grande maison d'édition française, à baisser les prix de vente des livres fournis à Payot Libraire. «L'affaiblissement de la LCart serait un revers cinglant dans la lutte contre l'îlot de cherté suisse. Les groupes étrangers augmenteraient à nouveau les prix en Suisse, siphonnant ainsi le pouvoir d'achat des consommateurs helvétiques», déclare Sophie Michaud Gigon, Secrétaire générale de la FRC.

La décision du Conseil national est également incompréhensible pour les représentants des PME: «De nombreuses entreprises suisses sont tributaires d'intrants achetés à l'étranger. Si ces produits et services deviennent encore plus chers, de nombreuses sociétés ne seront bientôt plus compétitives», estime Christophe Hans, responsable du service Politique économique d'HotellerieSuisse.

Dossier [îlot de cherté](#)

Renseignements complémentaires:

FRC: Sophie Michaud Gigon, Secrétaire générale, tél. 021 331 00 90

GastroSuisse: Severin Hohler, responsable Politique et Économie, 079 759 96 62

HotellerieSuisse: Christophe Hans, responsable Politique économique, 079 705 14 57